

	<p>Sources et tufs du Haut-Var Site n°FR9301618</p> <p>Comité de pilotage n°4</p> <p>Validation du DOCOB – Tome 2</p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>21.09.2012</p>	
---	---	--	---

REDACTEUR

PROCHAINE REUNION

Thierry DARMUZEY

☎ : 04.98.05.12.23

☎ : 04.98.05.12.31

@ : t.darmuzey@paysprovenceverte.fr

PARTICIPANTS

Bolen Jérôme (Coop. Provence Forêt)
Gaud Laurence (SOMECA – UNICEM)
Hoden Evelyne (DDTM 83)
Juillet Marc (SMPPV)
Passebois Michel (Commune de Barjols, SMPPV,
Président du COPIL)
Péquignot Patrick (Conseil général)
Pons Marie (Commune de Salernes)
Pons Stéphane (Comté de Provence)
Pourrière Christine (Chambre d’Agriculture)
Nasi Nadine (ONF)
Roatino Michèle (Comté de Provence)
Rombaut Dominique (CEN PACA)
Thollon Stéphane (DDTM 83)
Yeddou Raymond (Sous-Préfet du Var)
Darmuzey Thierry (SMPPV)

EXCUSES

Corti Jean-Marc – CRPF 83 (Technicien), représenté
par M. Bolen
Dragon Sophie – Agribiovar (Animatrice) Lanfranchi
Gendre Martine – DREAL (Chargée de Mission)
Horace – CG 83 (Président)
Lassée Emmanuelle – SMPPV (Co-Directrice)
Latz Micaël – SMPPV (Président)

ORDRE DU JOUR

1. **Rappel et généralités**
2. **Présentation des mesures de gestion**
3. **Synthèse financière**
4. **Présentation de la charte Natura 2000**

	<p>Sources et tufs du Haut-Var Site n°FR9301618</p> <p>Comité de pilotage n°4</p> <p>Validation du DOCOB – Tome 2</p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>21.09.2012</p>	
---	--	--	---

M. PASSEBOIS, après avoir remercié l'ensemble des membres du comité de pilotage de leur participation à cette séance, cède la parole à monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Brignoles monsieur YEDDOU.

M. le sous-préfet du Var remercie monsieur le président et se dit heureux après avoir quitté le département de l'Yonne sur la finalisation d'un document d'objectifs Natura 2000 d'assister de nouveau à cette démarche qu'il juge importante par sa thématique.

M. PASSEBOIS introduit la séance en en rappelant les principaux objectifs :

- La validation du tome 2 « programme d'actions » et ainsi la validation finale du document d'objectifs (DOCOB) ;
- La désignation d'une structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB ;
- La programmation tri-annuelle de l'animation du site.

M. DARMUZEY, chargé de mission pour l'élaboration du DOCOB rappelle le contexte du site et de la démarche Natura 2000, présente les principaux enjeux et objectifs de conservation de la biodiversité au regard des activités socio-économiques locales et présente le contenu du programme d'action.

METHODOLOGIE DE DEFINITION DES MESURES DE GESTION

L'élaboration du DOCOB a été lancée fin 2010, 2011 a été consacrée à l'ensemble des études préalables au DOCOB, à leur synthèse et analyse qui a permis de faire émerger une stratégie de conservation présentée dans le tome 1 et validée par le COPIL en janvier 2012.

Sur la base de ces objectifs, quatre groupes de travail ont été réunis en avril 2012 autour des principales thématiques du site : la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'aménagement du territoire, la gestion forestière, la gestion des milieux agricoles. Ces groupes étaient constitués des membres du COPIL en ayant manifesté l'intérêt ainsi que des organismes consulaires en fonction des thématiques visées. Sur la base des propositions effectuées lors de ces séances, le chargé de mission s'est rapproché d'une partie des propriétaires et gestionnaires contactés lors de la première phase d'élaboration pour affiner ces propositions en fonctions des modalités du territoire. Des réunions publiques ont pu avoir lieu sur la thématique où les grandes idées ont été débattues.

PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS MOBILISABLES

Il existe trois grandes catégories d'actions :

1. Les actions contractuelles : contrats Natura 2000 et mesures agro-environnementales territorialisées. Qui rémunèrent un effort de gestion dans un but de conservation de la biodiversité patrimoniale du site.
2. Les actions non-contractuelles : missions d'animation, bonnes pratiques et études complémentaires.
3. La charte : elle prévoit des engagements contractuels et des recommandations. Elle valorise les engagements des propriétaires et gestionnaires sans que cela nécessite un investissement ou un manque à gagner particulier.

L'ensemble de ces mesures constituent des **préconisations d'actions**. Elles entrent dans le cadre d'une **démarche volontaire** et ainsi ne seront pas imposées aux gestionnaires.

	<p>Sources et tufs du Haut-Var Site n°FR9301618</p> <p>Comité de pilotage n°4</p> <p>Validation du DOCOB – Tome 2</p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>21.09.2012</p>	
---	---	--	---

MESURES DE GESTION

Les mesures de gestion sont présentées de manière synthétique, regroupées par objectifs de gestion en fonction des thématiques du site : cohérence territoriale, gestion des milieux aquatiques et humides, gestion des forêts, gestion des milieux ouverts et agricoles, gestion des milieux rupestres et karstiques et gestion des milieux urbains et du bâti agricole.

L'ensemble des mesures d'action est détaillé dans les documents disponibles préalablement à la séance en téléchargement sur le site extranet <http://haut-var.n2000.fr> ou sur www.paysprovenceverte.fr

SYNTHESE

Au total, 46 fiches actions sont inscrites dans le DOCOB :

- 12 contrats Natura 2000 ;
- 7 MAET ;
- 21 missions d'animation ;
- 6 études complémentaires

La charte Natura 2000, annexée au DOCOB, liste quant à elle 23 recommandations.

Leur financement est prévu au DOCOB et sera affiné en fonction des opportunités du territoire au cours de l'animation.

PRESENTATION DE LA CHARTE

La charte Natura 2000 se présente en deux documents sur le site des « sources et tufs du haut-var » en fonction qu'elle s'adresse aux propriétaires ou gestionnaires des parcelles incluses dans le site ou qu'elle concerne les usagers de loisirs du site.

Plusieurs exemples sont pris pour illustrer les engagements proposés au travers de cette charte qui a été mise à disposition du COPIL sur l'extranet préalablement à la séance.

QUESTION DIVERSES

1. Au cours de l'exposé M. PASSEBOIS pose la question de l'impact des éclaircissements systématique dans le cadre de la mise en œuvre des PIDAF qui peuvent avoir des conséquences paysagères et sur la biodiversité. M. YEDDOU demande notamment quelle est la doctrine locale pour la prise en compte de l'ensemble des enjeux liés à la DFCI.

Mme NASI rappelle que l'ONF est présent dans les comités de massif qui est l'organe compétent en matière de DFCI. L'enjeu majeur est la sécurité des personnes et la protection des massifs forestiers. L'ONF vise à prendre en compte les enjeux de biodiversité notamment par la considération d'indicateurs comme l'indice avifaune.

M. PEQUIGNOT informe le COPIL que le conseil général du Var réalise un schéma départemental de la forêt où apparait un certain nombre de pistes en termes d'entretien de DFCI.

	<p>Sources et tufs du Haut-Var Site n°FR9301618</p> <p>Comité de pilotage n°4</p> <p>Validation du DOCOB – Tome 2</p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>21.09.2012</p>	
---	--	--	---

2. Mme HODEN dit que les PLU prennent en compte beaucoup de thématiques, et que l'ensemble des actions du DOCOB peuvent être prises en compte notamment pour la définition des projets agricoles ou des projets de mise en valeur des forêts.

M. PEQUIGNOT dit qu'il existe des outils de maîtrise du foncier notamment pour la protection des haies et ripisylves qu travers de ces PLU.

M. YEDDOU signale que la principale problématique réside dans le fait de faire respecter ces prescriptions.

Mme HODEN souligne que le DOCOB peut donc être un bon outil de sensibilisation

3. M. PASSEBOIS, rappelle la question qui avait été soulevée lors du précédent comité de pilotage sur le permis d'exploration minière dit « permis Brignoles », alors en cours d'instruction. Le COPIL s'était prononcé pour adopter une motion précisant sa position de méfiance tant vis-à-vis des impacts potentiels sur les milieux naturels que sur la cohérence politique avec la mise en œuvre de Natura 2000. IL dit que vu l'actualité récente avec le refus d'autorisation de ce permis ainsi que les déclarations présidentielles, ce projet de motion est devenu caduc. IL dit néanmoins que cette question a soulevé une question de fond sur l'ensemble des forages profonds en milieux karstiques qui peuvent avoir de lourdes conséquences sur l'alimentation en eau potable et sur les milieux naturels aquatiques. Il propose, au lieu d'une motion de bien faire ressortir cette question dans la partie « évaluation des incidences » du DOCOB.

M. ROUSSET appuie cette démarche en rappelant que tout nouveau forage dans un système karstique comme celui du Haut-Var provoque nécessairement des pertes hydriques localement. Il lui paraît indispensable d'avoir un contrôle de ces forages sur le site Natura 2000.

M. JUILLET informe le COPIL que ce débat a par ailleurs lieu dans l'élaboration du SCoT « Provence Verte » même en dehors des sites Natura 2000.

M. YEDDOU rappelle que le contexte réglementaire général et celui de Natura 2000 prennent déjà en considération ces problématiques. IL s'interroge sur la nécessité de soulever la question dans un document d'ordre général comme le DOCOB au lieu de le traiter au même titre que les autres activités qui sont d'ores et déjà soumises à évaluation des incidences.

Mme ROMBAUT relève que l'un des rôles majeurs du DOCOB est de porter à connaissance les enjeux de biodiversité et les risques pesant sur les milieux naturels. Il lui semble donc nécessaire de mettre en avant cette question dans le DOCOB.

M. PEQUIGNOT regrette que la question des « gaz de schistes » qui est une thématique que le précédent COPIL avait jugé importante ne soit plus retenue et qu'il pourrait être opportun de l'inscrire d'ores et déjà au DOCOB.

M. DARMUZEY rappelle que le DOCOB est un document évolutif qu'il sera possible de compléter ou amender au cours de la phase d'animation et selon l'avis du COPIL.

M. THOLLON rappelle que tous les éléments sont d'ores et déjà présent au DOCOB pour l'évaluation des incidences et notamment la thématiques des « gaz de schistes » évoquée au tome 1 dans le diagnostic socio-économique. La DDTM qui instruit les dossiers d'incidences a donc les moyens pour prendre en compte cette thématique.

	<p>Sources et tufs du Haut-Var Site n°FR9301618</p> <p>Comité de pilotage n°4</p> <p>Validation du DOCOB – Tome 2</p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>21.09.2012</p>	
---	---	---	---

M. PASSEBOIS dit que le SMPPV a décidé de faire confiance à la parole donnée devant les français sur une interdiction ferme de l'exploration par fracturation hydraulique des gaz et huiles non conventionnelle.

APPROBATION DU DOCOB

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le comité de pilotage **valide le document d'objectif du site Natura 2000 FR9301618 « SOURCES ET TUF DU HAUT-VAR »** sous réserve d'une mise en avant de la problématique des forages profonds comme risque majeur sur les milieux naturels et les enjeux de conservation.